

Conditions d'utilisation des géodonnées de l'Etat de Vaud

1. Généralités

Ce document indique les conditions d'utilisation des géodonnées de l'Etat de Vaud délivrées par la Direction du cadastre et de la géoinformation (DCG) sur support informatique ou par accès direct.

Ces géodonnées sont dépourvues de foi publique.

2. Droits et propriété

Les géodonnées et tous les droits restent propriété exclusive de l'Etat de Vaud.

3. Conditions d'utilisation

Utilisation

Les géodonnées sont destinées uniquement aux propres besoins de l'utilisateur.

La réception des géodonnées vaut acceptation des présentes conditions d'utilisation.

Pour les tiers exécutant un mandat cantonal, leur livraison est réalisée exclusivement par la DCG après validation de la commande par le Service mandant.

Obligations

Toute transmission de géodonnées doit être accompagnée des présentes conditions.

Tout produit élaboré à partir de ces géodonnées doit porter la référence :

" **Source : Géodonnées Etat de Vaud** " selon l'art. 19 RLGéo-VD, ainsi que la date d'émission du produit et la raison sociale.

L'utilisateur est tenu de respecter toutes les dispositions relatives à la protection des géodonnées (art. 11 al.1 LGéo-VD).

Rediffusion

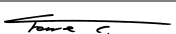
La rediffusion à des tiers **est interdite**.

On entend par rediffusion, la livraison ou la mise à disposition de géodonnées à des tiers pour une utilisation qui n'est pas en relation avec le projet de l'utilisateur.

Toute autre utilisation souhaitée doit faire l'objet d'une demande préalable auprès de la DCG.

4. Accès ou utilisation illicites

Celui qui, sciemment ou par négligence, ne respecte pas les conditions d'accès ou d'utilisation des géodonnées est punissable d'une amende conformément à l'art. 50 de la loi du 8 mai 2012 sur la géoinformation.

Version du 01.06.2022	Validation	Distribution	Classement
Remplace version du 11.05.2021		Interne/externe	8401